



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Titre de la mission : Recrutement d'un Cabinet de Conseil pour la Conduite d'un Diagnostic Situationnel et l'Elaboration d'un Acte Communautaire sur l'Identification Electronique et l'Accessibilité aux Services au sein de la CEDEAO

Pays : Nigeria

Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)

N° de la subvention : D321-3W

Numéro de référence du projet : P161329

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a reçu un financement de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)** et elle se propose d'affecter une partie des fonds à des services de conseil.

Ces services de conseil ("les services") comprennent : la Conduite d'un Diagnostic Situationnel et l'Elaboration d'un Acte Communautaire sur l'Identification Electronique et l'Accessibilité aux Services au sein de la CEDEAO.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être consultés grâce au lien ci-après : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite par conséquent les cabinets de conseils éligibles (les "consultants") à manifester leur intérêt à fournir lesdits services. Les consultants intéressés doivent donner toutes les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et l'expérience requises pour fournir les services. **Les qualifications et expériences des consultants doivent être justifiées par des documents tels que : copies de contrats, attestations de bonne exécution, etc. L'absence de documents justificatifs est éliminatoire.**

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) Inscription légale en tant que cabinet d'avocats ou société ou partie d'un consortium ayant les compétences requises, spécialisée dans le domaine de l'identification électronique et du numérique.
- b) Une expérience considérable dans le domaine du développement numérique, de l'identification électronique, de la cybersécurité et de la protection des données personnelles et de la vie privée.

- c) Expertise dans la rédaction de textes juridiques et réglementaires régionaux relatifs à l'identification électronique et à l'économie numérique.
- d) Avoir rédigé et géré l'adoption au niveau régional ou continental d'au moins deux cadres ou instruments juridiques ou réglementaires en Afrique subsaharienne.
- e) Disposer d'une équipe adéquate composée des profils suivants :
 - i. Expert principal (1)
 - ii. Expert juridique (1)
 - iii. Expert en identification électronique (1)

Les CV des experts ne seront pas évalués à cette étape.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III des " Règlements de passation des marchés pour les emprunteurs du FPI " publiés en Nov. 2020 par la Banque mondiale ("Règlements de passation des marchés"), qui énoncent la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt.

Un consultant sera sélectionné selon les dispositions prévues dans la **Méthode de Sélection Basée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** définie dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous indiquées, pendant les heures de service, de 9h00 à 17h00 (heure du Nigeria).

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit aux adresses électroniques ci-après, au plus tard le **20 décembre 2024 à 12 heures, heure du Nigeria.**

Commission de la CEDEAO

Abuja, Nigeria

E-mail : asiaw-boateng@ecowas.int et copié sbangoura@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int; sabubakar-bello@ecowas.int; hdehardt-kaffils@ecowas.int

Albert SIAW-BOATENG

Directeur, Libre circulation des personnes et de la migration